AR Prefecture

006-210601365-20230804-2023040807-DE Reçu le 10/08/2023 Publié le 10/08/2023



MAIRIE DE SOSPEL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL SEANCE DU 04 AOÛT 2023

L'AN DEUX VINGT TROIS ET LE QUATRE AOÛT A 20H30 Délibération 2023-04-08-07

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		
			Donnée	Nom du Mandataire	Commentaires
Christophe BRUNENGO	X				
Eliane ALBIN	X				
Renaud DETOEUF	X				
Martine FERRERO	X				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO		X	x	Eliane ALBIN	
Michel POGGI	X				
Nicole RAIBAUT	X				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	X				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	х				
Laurence GIRAUD		X	х	Martine FERRERO	
Richard COLSON		X	х	Christophe BRUNENGO	
Livia VERET		X	х	Jean-Mario LORENZI	
Véronique TROCH	X				
Nicolas CROO		X	X		
Marianne GERMANO ORFAO		x	x	Martine CHAVONET	
Cyril BLANSCHE	X				
Nicolas REY		X			
Lucas CHAREF	X				
Jean-Pierre PEGLION	X				
Thierry GRIMONT		x	x	Jean-Pierre PEGLION	
Brigitte SCOTTO LAMASSèSE	x				
Jérôme BERETTI	х				
Christophe DECADI	х				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	X				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

OBJET: Cession de terrain à l'Euro symbolique (Mmes AUBANEL et LIBONIS)

Considérant la proposition faite à la commune par Mmes Louise AUBANEL et Lucienne LIBONIS, par courrier en date du 24 avril 2023, pour la cession à l'euro symbolique de parcelles de terrains dont elles sont copropriétaires.

AR Prefecture

006-210601365-20230804-2023040807-DE Reçu le 10/08/2023 Publié le 10/08/2023

Afin de finaliser cet accord, Monsieur le Maire demande au conseil municipal à l'autoriser à procéder à l'achat à l'euro symbolique des terrains suivant, par acte notarié des terrains suivants :

- Parcelle en nature de pâture et friche lieudit Resseraya section I 2016 d'une superficie de 1637 m2
- Parcelle en nature de pâtures et oliviers, lieudit Campaost supérieur section J 368 d'une superficie de 4770m2
- Parcelle en nature pâtures, lieudit Suez dou Castes Section F 73 d'une superficie de 1210 m2
- Parcelle en nature origine pâtures lieudit Iméras section H 43 d'une superficie de 1 ha 34 a 65 ca

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

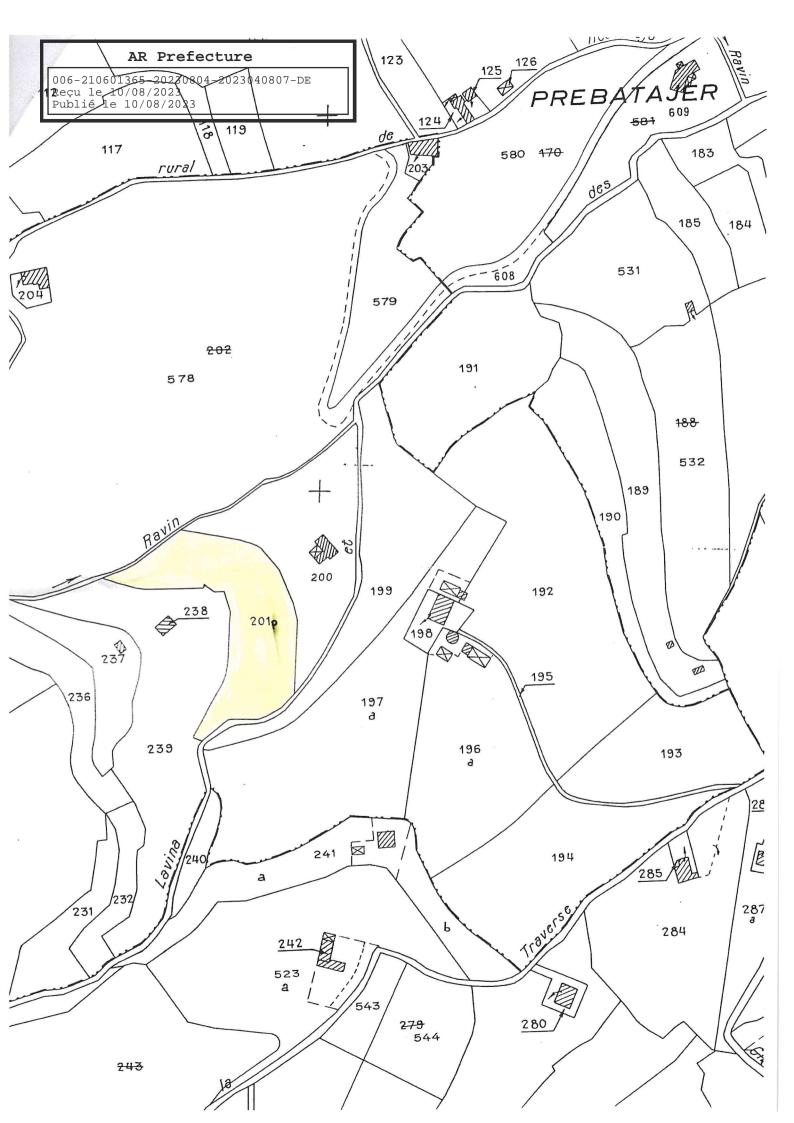
- Autorise Monsieur le Maire à l'achat desdits terrains mentionnés ci-dessus, appartenant à Mmes Louise AUBANEL et Lucienne LIBONIS, à l'euro symbolique, les frais notariés étant à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

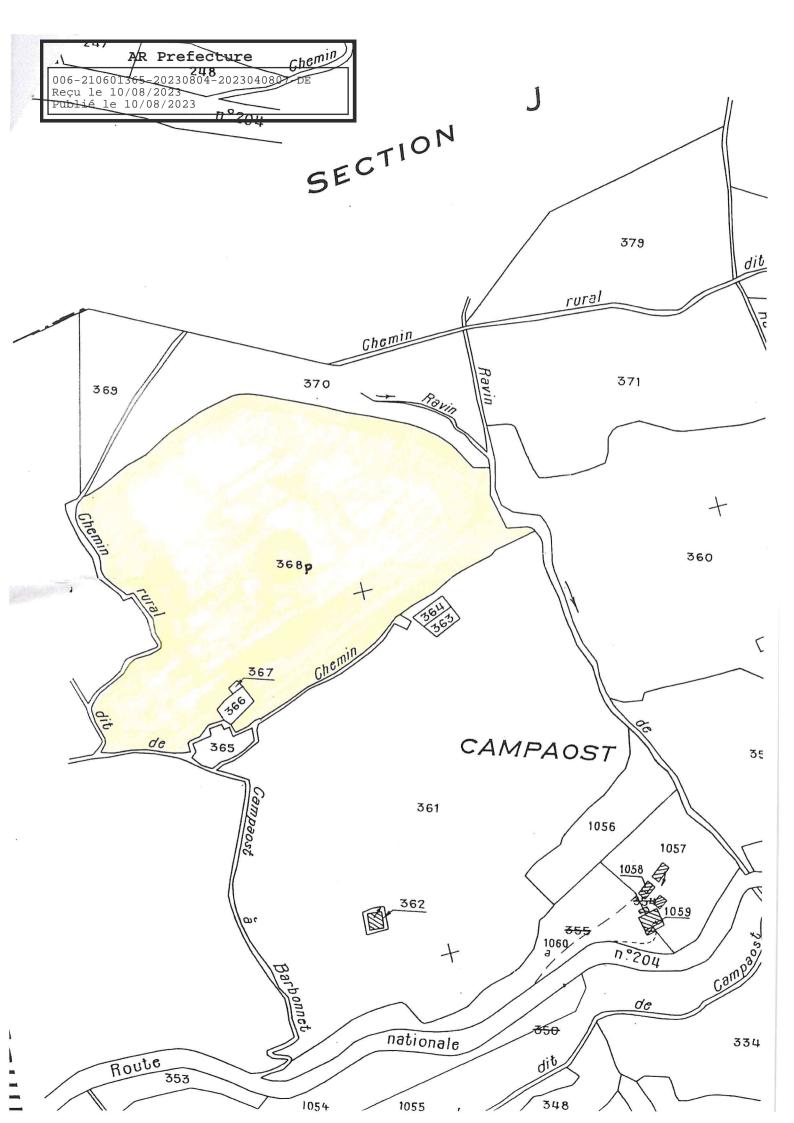
Votes		Commentaires
Pour	25	
Contre	00	
Absentions	00	

Le Maire,

Le secrétaire de séance

9380 SOS





AR Prefecture

006-210601365-20230804-2023040807-DE Reçu le 10/08/2023 Publié le 10/08/2023

Nº1

